



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 16 mars 2011

Objet : journée d'études pénibilité

Cher(e)s camarades,

L'UGFF organise une journée d'étude sur la pénibilité le mercredi 6 avril 2011 :

**Salle UGFF du 3ème étage, noyau B
De 9h30 à 16h30.**

La mobilisation confédérale sur la pénibilité du 28 avril 2011 est un point d'orgue d'une campagne pénibilité sur le long terme.

Le groupe de travail Fonction publique sur la pénibilité a décidé de publier un 4 pages et de mettre à disposition des syndicats un diaporama sur la pénibilité, qui sont très avancés et seront prêts dans les jours qui viennent.

L'organisation de formations, qui sont des lieux de débats pour les militants, mais aussi permettent d'organiser des débats dans les syndicats et de tenir des réunions publiques, a été actée.

C'est dans ce cadre que l'UGFF organise cette journée d'étude.

Le matin sera consacré à la prévention, et l'après-midi à la réparation, autrement dit le service actif.

Cette journée s'adresse aux syndicats qui ont des problématiques relevant des 12 critères de pénibilité cités ci-dessous, qu'ils soient en service actif ou pas.

Ce n'est donc pas l'équivalent d'une journée santé au travail plus globale, et en particulier elle n'a pas vocation à aborder les risques dits psychosociaux.

Le travail de tous est pénible dans les conditions actuelles, mais les dégâts sur l'espérance de vie en bonne santé sont différents.

La présence des secteurs qui pourraient revendiquer le service actif est particulièrement souhaitée.
C'est bien entendu aussi l'occasion de débattre de la démarche revendicative CGT sur ce sujet.

"Les 12 critères :

I- Contraintes physiques

- 1/ Manutention et port de charges lourdes
- 2/ Contraintes posturales et articulaires
- 3/ Vibrations

II- Environnement agressif

- 1/ Exposition à des produits toxiques ...(cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)
- 2/ Exposition aux poussières et fumées
- 3/ Exposition à des températures extrêmes et aux intempéries
- 4/ Exposition aux bruits intenses
- 5/ Les rayonnements ionisants

III Contraintes liées aux rythmes de travail

- 1/ Travail de nuit
- 2/ Travail alterné, décalé :
Alterné figurant dans le décret n° 76/404 du 10 mai 1976 précisant la loi de 1975
Le travail posté en discontinu
Travail par relais en équipe alternante
- 3/ Longs déplacements fréquents
- 4/ Gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées"

Pour le secrétariat, Gilles Oberrieder